

Groupe de travail indépendant

« Vols de nuit »

Évaluation de l'impact sanitaire lié au trafic nocturne

Lors de sa réunion du 7 novembre au siège de l'ACNUSA, le groupe de travail « Vols de nuit » s'est intéressé au volet sanitaire et les données relatives aux aéroports acusés. Quel impact sanitaire du trafic nocturne sur les populations riveraines ?

Une présentation sur la santé et les impacts sanitaires du trafic aérien, avec une demande, si possible d'approche multimodale du bruit, était à l'ordre du jour ainsi que les données disponibles de l'ACNUSA et de la DGAC relatives aux 11 aéroports « acusés » : le format des données disponibles dans le cadre de l'étude financée en 2010 par l'ACNUSA a été présenté. Il porte sur l'ensemble des données relatives aux vols commerciaux entre 2000 et 2009. Les données présentées par la DGAC sont différentes puisqu'elles incluent le trafic total (comprenant les vols non commerciaux) et le niveau de détail pour compléter les données de l'ACNUSA est moindre.

Suite à cette réunion, Ville et Aéroport demande qu'un état des lieux des enquêtes épidémiologiques en cours, SURVOL en Ile-de-France et DEBATS à l'échelle nationale, puisse être présenté.

En ce sens, il conviendrait d'auditionner les responsables des enquêtes SURVOL et DEBATS. Le colloque 2008 de Ville et Aéroport traitait précisément de l'impact sanitaire du transport aérien sur les populations riveraines d'aéroports. Il est démontré que la France est en retard sur l'évaluation de l'impact sanitaire du transport aérien si l'on s'intéresse aux études produites en Angleterre, en Allemagne ou aux Pays-Bas.

Par ailleurs, Ville et Aéroport attire l'attention du groupe de travail sur une étude socio-économique récente menée sur Londres-Heathrow et qui fait l'analyse coût-avantage d'une interdiction des vols de nuit sur cet aéroport. Elle entend porter à la connaissance du groupe de travail ce document. Il semble en effet intéressant qu'une étude comparable soit menée en France notamment pour le cas de Paris-Charles-de-Gaulle. Le groupe de travail pourrait faire cette commande auprès d'un cabinet indépendant compétent en la matière.

Les prochaines réunions du groupe de travail « Vols de nuit » porteront sur le volet économique des vols de nuit (1er décembre). Le BIPE viendra faire un exposé à partir de l'expérience acquise dans le cadre des études sur les vols de nuit qu'il a réalisées sur les principaux aéroports « acusés » et l'EPA Plaine de France interviendra également avec l'IAURIF.

La réunion du 12 décembre sera consacrée à la dimension internationale des vols de nuit avec à la fois l'étude sur les systèmes de Londres, Amsterdam et Francfort et sur d'autres plate-formes plus petites qui restent encore à déterminer.

Des déplacements sur Francfort et Londres sont également prévus.